

Intervention de Pierre CAMANI - Président du Conseil départemental

Débat d'orientations budgétaires

Vendredi 8 mars 2019

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,
Chers internautes,

Lundi 4 mars dernier, notre collègue et ami Pierre COSTES nous a quittés. J'ai appris la nouvelle, comme vous tous, avec stupéfaction et avec une grande émotion. Avec sa disparition, une voix singulière de notre Assemblée s'est éteinte.

Ces derniers temps, il avait participé à mes côtés, avec Danielle Dhélias, à de nombreuses réunions sur l'UNA de Lauzun.

Elu au Département pour la première fois en 2001 sur le canton de Lauzun, il était le doyen d'âge de l'Assemblée départementale. Nous garderons en mémoire le discours teinté d'humour et de sagesse qu'il a prononcé à l'occasion de la séance d'installation du nouveau Conseil départemental en 2015.

Pierre COSTES était très investi au sein de la commission du Développement social, de l'insertion et de l'habitat. Je lui avais d'ailleurs confié, en 2016, une mission visant à assurer une juste attribution des prestations sociales et à organiser leur contrôle. Le rapport issu de ce travail portait son nom. Grâce à lui, nous avons beaucoup avancé dans la meilleure maîtrise de notre action sociale.

Vétérinaire de campagne, proche et à l'écoute de ses concitoyens, fin connaisseur de son territoire, il en arpentait chaque hameau au quotidien. Fidèle à ses convictions, humble et droit, il n'avait pas pour habitude de transiger avec les idées et les principes qu'il estimait justes.

Mes pensées vont à sa famille éprouvée par le choc : son épouse, ses enfants et petits-enfants. Elles vont aussi à Danielle Dhélias, sa collègue Conseillère départementale, ainsi qu'à Alain Picard qui assume désormais le mandat de Conseiller départemental du Val du Dropt. Alain Picard souhaitait s'associer à l'hommage que nous allons rendre à Pierre Costes. Il est aujourd'hui présent dans le public et nous aurons l'occasion de l'accueillir au sein de cette Assemblée lors d'une prochaine séance.

Danielle Dhélias a souhaité également lui rendre hommage et je lui donne volontiers la parole.

...

Mes chers collègues, en hommage à Pierre, je vous invite à observer une minute de silence.

...

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Quelques mots tout d'abord en cette journée internationale des droits des femmes pour réaffirmer publiquement l'importance et la nécessité de poursuivre et d'amplifier les initiatives pour promouvoir l'égalité réelle au sein de notre République et plus largement au sein de notre société. Aujourd'hui encore dans notre pays les femmes font l'objet de discrimination, de sexisme, de violence uniquement parce qu'elles sont des femmes. Ce n'est pas acceptable et nous devons tous, à notre place, agir pour faire disparaître ces comportements d'un autre âge.

Cette session a pour objet de débattre des enjeux budgétaires de notre collectivité.

Elle intervient dans un contexte national particulier, à l'heure du grand débat national lancé par le président de la République pour tenter de trouver une issue à la crise sociale, née en novembre dernier du mouvement des « gilets jaunes ».

Comme je m'y étais engagé au mois de janvier après avoir obtenu votre accord de principe unanime, nous concluons nos échanges par le vote d'une délibération spécifique. Celle-ci portera sur la contribution du Département de Lot-et-Garonne au grand débat dont la clôture a été fixée au 15 mars, soit vendredi prochain.

Dans ce cadre, le président de la République a souhaité recueillir l'avis des présidents de Conseils départementaux. Je me suis donc rendu, à son invitation, au Palais de l'Elysée le 21 février pour participer à un déjeuner de travail.

Avec mes collègues, nous étions répartis sur différentes tables, chacune présidée par un ministre. J'avais l'honneur de me trouver au côté de Jacqueline GOURAULT, la ministre en charge de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Je lui ai rappelé la situation toujours délicate des Départements ruraux et la place essentielle qui est la leur auprès de nos concitoyens qui ont le sentiment d'être délaissés et méprisés par l'Etat.

Vous connaissez la teneur de mon propos tout entier centré autour de l'exigence d'une véritable justice territoriale. Il cimentera la légitimité du combat que nous menons sans relâche, avec d'autres, depuis plusieurs années.

Une nouvelle fois, donc, face aux plus hautes autorités de l'Etat, les Départements ont réclamé une remise à plat du mode de financement des allocations individuelles de solidarité, qui constituent une large part de nos dépenses. Des dépenses que l'Etat nous compense à très faible hauteur alors que nous les assumons pour son propre compte. Je rappelle que le coût global des trois A.I.S est de 19 milliards et que l'Etat en compense à peine 10.

Les solutions qui nous avaient été proposées à l'automne sur le sujet ainsi que sur la prise en charge des mineurs non accompagnés étaient (vous en vous en souvenez) notoirement insuffisantes.

Par ailleurs, l'instauration mal calibrée dans la loi de finances pour 2019 d'un fonds de péréquation horizontale entre Départements riches et pauvres s'est avéré inopérant pour ouvrir une dynamique de réduction des écarts de richesses. Les critères retenus privilégient, en effet, la densité démographique et donc une base très étroite de Départements hyper-ruraux et écartent une dizaine de départements (dont le nôtre) de densité moyenne qui cumulent faibles ressources et fortes dépenses sociales.

A l'échelle de nos collectivités, le grand débat aura eu au moins la vertu de renouer le dialogue entre le chef de l'Etat, le gouvernement et les Départements.

Tout reste cependant à faire. Je suis de tempérament optimiste et je veux croire que l'attention et l'écoute qui nous ont été accordés sont plutôt de bon augure. Mais, il nous faudra être vigilants et persévérants.

En dépit des difficultés et des incertitudes sur notre devenir, nous abordons en Lot-et-Garonne l'année budgétaire 2019 avec sérénité. Ce n'est pas le fait du hasard.

Les choix faits dans le cadre de la refondation de nos politiques publiques, engagée aux lendemains du renouvellement cantonal de 2015, portent aujourd'hui leurs fruits.

Ils auront nécessité des remises en cause difficiles et des efforts exigeants, c'est vrai. Mais ils auront permis de remodeler et d'actualiser nos politiques, d'une part en nous conformant aux nouvelles règles édictées par la loi NOTRe, d'autre part, en prenant en compte l'évolution de notre budget.

En procédant de la sorte, nous avons en 2018 replacé nos finances sur une bonne trajectoire. Nos principaux indicateurs sont aujourd'hui au vert :

- notre capacité de désendettement, réduite à 6 ans, a retrouvé des niveaux confortables, le seuil critique étant fixé à 10 ans ;
- nous affichons le meilleur taux d'épargne brute de ces dix dernières années à 44,4 millions d'euros
- l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement a été limitée à 0,5%.

J'insiste sur ce chiffre qui se situe bien en-dessous du seuil ajusté à 1,14% par arrêté préfectoral pour le Lot-et-Garonne, dans le cadre des fameux pactes financiers soumis par l'Etat aux grandes collectivités.

Dans ce contexte, nos dépenses d'investissement se sont établies à 44,4 M€, soit un niveau supérieur à celui de 2017 (si l'on neutralise le montant exceptionnel liée à la participation au financement de la LGV). Dans le même temps, notre collectivité s'est désendettée à hauteur de 1,5 M d'euros (c'est-à-dire que notre collectivité a remboursé plus de capital qu'elle n'a emprunté !

Le cycle vertueux de nos finances est bien engagé.

Je laisserai le soin au rapporteur général du budget, Christian DEZALOS, de préciser notre architecture budgétaire pour 2019.

Mais je veux rappeler clairement l'objectif : la poursuite du redressement des finances du département et le renforcement de notre épargne brute pour pouvoir assumer les grands investissements en infrastructures routières, numériques et touristiques que nous projetons.

Pour respecter cet objectif en 2019, nous :

- n'augmenterons pas la fiscalité
- nous poursuivrons la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- nous limiterons le recours à l'emprunt pour rester dans une dynamique de désendettement
- nous mènerons une politique d'investissements soutenus nécessaires au développement du territoire

Cependant, 2019 va ouvrir une nouvelle période d'incertitude avec l'impact de la loi de finances 2019 sur les départements, avec la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation et une nécessaire réflexion approfondie sur la péréquation verticale et horizontale ...

- **La loi de finances 2019 et ses impacts**

Le Parlement a définitivement adopté le Projet de loi de finances 2019 le 20 décembre dernier, dans un contexte social tendu face à la crise des « gilets jaunes ». Certaines « mesures d'urgence économique et sociale » ont d'ores et déjà été annoncées et intégrées dans le Projet de loi de finances. L'équilibre budgétaire a ainsi été modifié par rapport au projet initial. Si, à ce jour, la dotation de fonctionnement des départements semble stabilisée, 2019 verra la transformation de la dotation globale d'équipement en Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) et le désengagement de l'Etat vis à vis des collectivités territoriales risque de reprendre...

- **Une réforme fiscale aux contours incertains**

La loi de finances 2018 a instauré la réforme de la taxe d'habitation par la baisse de cet impôt par tiers en 2018 et 2019, avant une suppression totale en 2020. Les contours de cette réforme sont encore incertains quant à la population concernée (80 % ou 100 % des foyers). Toutefois, le financement de cette réforme n'est pas clairement défini ce qui laisse planer une incertitude sur les finances départementales mais surtout quelques inquiétudes.

En effet, le Premier Ministre a confirmé, lors de la Conférence nationale des territoires de juillet dernier, que la réforme de la fiscalité locale serait introduite dans un projet de loi de finances rectificative au 1er semestre 2019.

Les premières orientations seraient :

- le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux Départements
- la compensation aux Départements de la perte de la taxe foncière par l'affectation d'un impôt national (CSG, TVA, ...) ; Cette disposition priverait les Départements de l'unique ressource assise sur un taux, ce qui leur ferait perdre la seule dynamique fiscale.
- l'affectation aux structures intercommunales de ressources dynamiques cohérentes avec leurs compétences économiques. Il s'agit là, d'un nouveau point de vigilance pour les Départements dans la mesure où la fraction de CVAE qui leur est réservée pourrait être concernée.

- Une réflexion globale sur la péréquation

La péréquation verticale, c'est-à-dire le fonds de compensation de l'Etat pour les Allocations Individuelles de Solidarité, a été dotée de 115 millions d'euros par an sur trois ans. Il est notoirement insuffisant (je rappelle que le différentiel entre la charge des 3 AIS et sa compensation par l'Etat est de 9 milliards d'euros). Il faudra faire bouger les lignes.

La péréquation horizontale : un fonds de soutien interdépartemental a été créé suite au combat que j'ai mené au sein de l'ADF pour une meilleure répartition des richesses entre les départements.

Il est alimenté par un fonds de 250 millions d'euros financé par un prélèvement sur les droits de mutation des départements les plus riches.

Le choix fait par le groupe majoritaire de l'ADF de privilégier les départements ruraux à très faible densité de population a défavorisé notre collectivité.

Il faudra retravailler les critères afin que les départements ruraux à densité de population moyenne et charges sociales fortes ne soient pas injustement écartés ...

Nos orientations pour 2019 ont été établies pour relever un double défi : concilier des politiques publiques de proximité efficaces et innovantes avec la mise en place des grands projets porteurs d'avenir.

- En effet, nous avons l'ambition de renforcer les solidarités humaines qui constituent une de nos missions fondamentales. Ces solidarités sont au cœur de la cohésion sociale, menacée (si nous n'y prenons garde) par les phénomènes de décrochage liés à la pauvreté très présente en Lot-et-Garonne.

Pour éviter la précarisation de publics vulnérables, nous nous battons sur plusieurs fronts en nouant notamment des partenariats avec le monde associatif.

Ainsi, nous sommes particulièrement impliqués en faveur de la qualité de vie des personnes âgées. Notre politique privilégie le maintien à domicile au travers d'un appui solide au secteur fragile de l'aide à domicile.

Nous assurons également l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que des futurs et jeunes parents. Nous avons aussi la lourde responsabilité, avec des moyens budgétaires contraints, de protéger les enfants exposés à des situations de risques ou de danger.

A cet égard, je connais les difficultés du service de l'aide sociale à l'enfance. Les obligations de mise à jour réglementaire nécessitent un travail patient et long de formation et de réorganisation. Je ne doute pas de la réussite à terme de la démarche qui permettra de revaloriser le métier des agents et de mieux accompagner les enfants qui nous sont confiés. Comme je l'ai fait à l'occasion des vœux aux agents, je veux aujourd'hui renouveler ma confiance aux équipes de l'ASE (l'aide sociale à l'enfance).

Enfin, nous aidons nos concitoyens freinés par le manque de formation ou touchés par les aléas de la vie à emprunter ou à reprendre le chemin de l'insertion professionnelle.

La plate-forme numérique « JOB 47 » s'inscrit dans cette optique. Comme vous le savez, elle a vocation à faciliter le contact entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises locales qui ont des difficultés à recruter, particulièrement dans des secteurs sous tension. Le challenge est de taille et les résultats devront s'apprécier sur la longue durée.

- Le Département a su également bâtir une vision pour le développement du territoire en portant ou en accompagnant de grands projets d'aménagement.

Vous avez tous à l'esprit le nombre et l'importance des chantiers en cours ou récemment lancés. Je n'en ferai pas la liste exhaustive. Je veux simplement en citer quelques-uns qui dessinent le futur visage de notre département.

Tout d'abord, à l'heure de la révolution numérique, le déploiement accéléré de la fibre optique en cinq ans, au lieu des dix initialement prévus, permettra dès 2023 d'assurer une couverture totale de notre département en très haut débit et devrait créer environ 300 emplois.

Dans ce même secteur, la sortie de la première promotion d'étudiants de l'école In'Tech Sud témoigne à la fois de l'attrait d'une formation de haut niveau dans notre département rural et du rôle reconnu au Campus numérique dans le paysage départemental et régional.

D'autres aménagements et équipements feront évoluer la physionomie de notre territoire.

La modernisation de la RN21, de Villeneuve à l'autoroute, parachèvera le désenclavement du Villeneuvois et du Fuméolois. D'autres chantiers d'envergure dans le domaine de la voirie sont d'ores et déjà programmés, qu'il s'agisse de la rocade de Marmande ou du pont du Mas d'Agenais dont les premiers travaux de renforcement seront effectués dans l'année.

Le Center Parcs, bien sûr, dont les travaux se poursuivent à bon rythme, donnera un nouvel élan à l'attractivité touristique de notre département et va créer également autour de 300 emplois. Sur ces mêmes terres des Coteaux et Landes de Gascogne, le projet d'implantation d'une immense ferme photovoltaïque nous positionnera parmi les leaders d'un segment majeur de la transition énergétique.

L'extension à Agen de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (l'ENAP), dont je salue l'entrée en fonctions récente du nouveau directeur, confortera la place de l'Agenais et du Lot-et-Garonne en matière d'enseignement supérieur. Dans le même ordre d'idées, nous apportons notre soutien à la création, au sein du pôle universitaire d'Agen, de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Le Département bénéficie également de projets de développement d'entreprises à haute valeur ajoutée et à rayonnement national voire mondial, qu'il s'agisse de Biocoop et de Léa nature à Damazan, Végécroc à l'Agropole, Deurer à Villeneuve sur Lot, Vitamont à Monflanquin. Le secteur aéronautique connaît un fort développement sur Marmande et Villeneuve.

Pour l'ensemble de ces projets, l'investissement global se chiffre en centaines de millions d'euros avec plusieurs centaines de créations d'emplois à la clé.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, jamais le Lot et Garonne n'a connu un tel niveau d'investissements publics et privés. Jamais il n'a connu un tel foisonnement de projets.

L'enjeu va être pour nous de fédérer et de dynamiser l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion de notre département pour faire en sorte que tous les emplois créés puissent être pourvus.

En 2019, nous réaffirmerons aussi notre priorité en faveur de la jeunesse. En complément des formations supérieures déjà évoquées, je veux souligner notre soutien à l'expérimentation dans neuf collèges de la démarche Fusion Jeunesse. Cette opération qui vise à lutter contre le décrochage scolaire a été testée avec succès au Québec. Enfin, nous engageons le déploiement progressif d'un plan de modernisation des collèges pour offrir à nos jeunes les meilleures conditions d'études.

Mes chers Collègues, la raison d'être du Département tient d'abord au service qu'il rend aux Lot-et-Garonnais et à la proximité qu'il cultive avec eux. Depuis un peu plus de dix ans, nous nous sommes régulièrement attachés, en dehors de la période électorale, à recueillir les propositions des forces vives lot-et-garonnaises ainsi que les avis de nos concitoyens. Nous avons ainsi pu ajuster et adapter au mieux nos politiques.

Aujourd'hui, le grand débat national lancé par le Président de la République appelle les Français à exprimer leurs attentes. Nous avons ensemble fait le choix d'y participer. Je vous proposerai ainsi d'adopter un texte posant des constats et formulant des propositions, dont certaines innovantes. Ce texte ciblé sur les problématiques, compétences et actions relevant du champ d'action départemental, deviendra la contribution officielle du Conseil départemental de Lot et Garonne.

Nous avons également souhaité que le plus grand nombre de Lot-et-Garonnais s'expriment. Dans ce but, nous avons ouvert un lieu dédié sur le site internet du Département recensant l'ensemble des thématiques intéressant la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais. Les contributions reçues, une centaine à ce jour, seront adressées au Président de la République par l'intermédiaire de Madame la Préfète.

Au-delà de cette consultation, le Département a la volonté d'aller plus loin pour associer davantage les Lot et Garonnais à la décision. Dans cet esprit, je soumets aujourd'hui à votre vote le lancement de plusieurs initiatives.

Elles forment un arsenal d'outils permettant de donner corps à la notion de démocratie participative. Celle-ci n'a pas vocation à se substituer à la démocratie représentative, elle vise au contraire à la compléter et à lui redonner un second souffle et une nouvelle légitimité. Vous aurez donc à vous prononcer sur la création d'un droit de pétition, l'instauration d'un collège consultatif citoyen et l'ouverture d'une réflexion sur la mise en place d'un budget participatif. Les modalités pratiques seront élaborées ensemble dans le cadre d'une commission spéciale regroupant la commission de refondation des politiques publiques et la commission Citoyenneté.

Mes chers Collègues, les orientations budgétaires que je vous soumets au nom de la majorité départementale traduisent la réussite de nos politiques publiques départementales. Je dis cela avec beaucoup d'humilité, tant la situation est fragile et le contexte politique national lourd. Mais force est de constater que, dans un contexte difficile, le Lot-et-Garonne tire son épingle du jeu.

Malgré l'étau financier dans lequel l'Etat nous enserme, nous réalisons de grands projets que beaucoup de départements nous envient et les liens que nous avons tissés avec l'ensemble des acteurs sociaux, économiques, culturels ou sportifs, nous permettent de déployer avec plus d'efficacité nos politiques de proximité.

Oui, le Lot-et-Garonne peut croire en son avenir !

Je vous remercie.